

Le Conseil Municipal de la commune de Blesle s'est réuni à 20h30 le vendredi 26 février 2021. Tous les membres étaient présents.

M. Le Maire ouvre la séance en demandant l'autorisation d'ajouter un point est rajouté à l'ordre du jour : location logement au-dessus mairie

#### VOTE COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Les comptes de gestion et comptes administratifs 2020 ont été votés à l'unanimité.

Le compte « Lotissement Le bucheron de Blesle » a été voté avec un excédent de fonctionnement de 51 950.37 € et un déficit d'investissement de 50 433.63 € soit un excédent global de 1 516.74 €.

Le compte « camping » a été voté avec un déficit de 2 185,01 € en fonctionnement et un excédent de 9 906,90 € en investissement soit un excédent global de 7 721,89 €.

Le compte « Régie de transports » a été voté avec un excédent de fonctionnement de 10 986.82 € et un excédent d'investissement de 48 167.83 € soit un excédent global de 59 154.65 €.

Le compte « Assainissement » a été voté avec un excédent de fonctionnement de 8 130.11 € et un excédent d'investissement de 31 516.50 € soit un excédent global de 39 646.61 €.

Restes à réaliser : 31 516.50 € en dépenses

Le compte « Commune de Blesle » avec un excédent de fonctionnement de 238 450.62 € et un excédent d'investissement de 493 033.20 € soit un excédent global de 731 483.82 €.

Restes à réaliser : 1 048 516.55 € en dépenses et 467 408.22 € en recettes.

#### VENTE BÂTIMENT COMMUNAL

Comme décidé lors du dernier conseil, la vente du bâtiment de la brasserie a été proposée pour un montant de 86 000 €. L'offre a été acceptée par l'acquéreur. L'acheteur supportera les frais liés à la vente et il sera négocié avec ce dernier le délai de libération de la partie des locaux occupés par l'ACCA.

#### DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal décide, pour la durée du mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- de passer des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- d'accepter les dons et lègues
- d'intenter au nom de la Commune des actions en justice
- de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions

#### QUESTIONS DIVERSES

- M. Le Maire propose au Conseil Municipal de louer l'appartement de fonction du Collège pour une durée déterminée. Le loyer sera de 331,13 € que la Commune reversera au Collège sous forme de subvention.
- Les propositions du groupe de travail « urbanisme » concernant le PLUI en cours d'élaboration au niveau de la Communauté de Communes, ont été présentées au Conseil Municipal.
- Le Conseil Municipal a décidé de soutenir la proposition de motion pour que vive la ligne de l'Aubrac.
- Une subvention de 30 000 € a été attribuée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux de la boulangerie.
- La Commission des finances se réunira le lundi 22 mars à 8h30 et le Conseil Municipal se réunira pour sa prochaine réunion mensuelle le vendredi 2 avril.
- Une nouvelle journée citoyenne sera organisée pour le nettoyage du cimetière le samedi 10 avril.